



Qui a accès à une plainte au commissariat?

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Je ne sais pas si quelqu'un travaille dans un commissariat et pourrait m'aider, d'avance merci.

En fait, je suis harcelée par mon voisin et un de ses amis habitant l'immeuble, sur fond de nuisances sonores. J'ai déposé plainte et depuis plusieurs mois déjà, le commissariat répond que c'est en cours quand je relance mais il ne se passe rien...

A noter que ces personnes m'ont agressé et que j'ai eu plusieurs jours d'ITT.

Malgré plusieurs plainte au bailleur, saisine du conciliateur...la situation est ingérable car ce voisin fait plusieurs soirées par semaine chez lui, avec à chaque fois environ 7/10 personnes.

A chaque fois que je demande que le bruit cesse, je me fais copieusement insulter par des personnes différentes à chaque fois.

Lorsque j'appelle la Police, il faut attendre des heures et des heures et à l'arrivée, aucun constat puisque tout le monde a pris la fuite.

Depuis 2 ans, ces personnes me harcèlent (sonnerie à ma porte la nuit, dégradation de ma serrure de domicile, insultes à caractère sexuel...)

Ce qui est discutable dans cette situation c'est que plusieurs personnes, chez ce monsieur, m'ont dit travailler elle-même pour la Police...

Il y a 10 jours environ, une des invités, très bruyante, m'a hurlé depuis le balcon du locataire qu'elle travaillait pour la justice et "portez plainte, on saura s'occuper de vous".

Ce jour là, un autre invité m'a dit travailler pour la Police...

Quand j'ai dit que j'avais appelé la Police, l'un d'eux m'a répondu "appelle ton Papa, la Police)

Aujourd'hui, j'ai perdu toute confiance et me demande si une "main" n'intervient pas sur cette plainte qui a près de 6 mois maintenant...

Ce qui est sûr en tout cas c'est que ce locataire a eu des informations me concernant et dont seule la Police a connaissance (mes plaintes et mains courantes dans le Passé) et dont ce monsieur et ses amis se servent pour se moquer de moi.

En 2024, il a porté plainte contre moi pour "harcèlement" mais il semble que ce soit par le biais d'une de ses proches qui travaille dans la Police (j'ai croisé une personne une fois venant chez lui qui m'a dit qu'elle travaillait pour la Police et que son ami ne risquait rien dans cette situation, il est possible que ce soit elle)

Au delà du stress lié à mes conditions de vie qui nuit à ma santé physique et mentale et m'a fragilisé et mise en difficulté avec mon employeur, j'ai actuellement une forme de "parano" à l'idée de me dire que ces personnes ont accès à ce que je dis à la Police et peut-être à ce qui se passe côté Tribunal si une suite à donné à cette plainte.

Il y a un mois, j'ai consulté une avocate qui m'a proposé de prendre le relais, me demandé ma plainte ainsi que les documents médicaux.

6 mois après l'agression, je supporte encore les séquelles et je ne sais pas si je peux demander un nouveau RDV à l'Unité Medico judiciaire pour réévaluer la durée de l'ITT.

Est ce que si j'accepte l'aide de l'avocate, elle pourra saisir directement le Tribunal et faire avancer la plainte car je souhaite me porter partie civile.

Egalement, savez vous qui a accès aux plaintes au Commissariat et si les consultations sont tracées (avec le matricule de l'agent par exemple).

Dans mon entourage, une personne m'a dit que tout était tracé.

Dans cette affaire, le bailleur a t'il une part de responsabilité dans le comportement de ce locataire et du second qui habite à un autre étage?

Sachant qu'à part des courriers et une convocation avec le conciliateur, et malgré mes plaintes, le bailleur n'a engagé aucune poursuite.

Comme toujours, les autres voisins se plaignent dans leur barbe mais personne n'ose se mouiller.

Merci pour vos précieux conseils.

Ines

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est facile de prétendre travailler pour la police pour intimider. Rien ne le prouve.
Ne prenez pas de risque à vous confronter à ces personnes mal intentionnées. C'est inutile de toute façon.

C'est le procureur qui s'occupe de la plainte.
Ecrivez au procureur et n'accusez personne de malversation sans preuve. Le traitement d'une plainte est très long.
Exemple : Pour un chien qui a tué mon chat, j'ai attendu 1 an, et j'estime que j'ai eu de la chance.

Faites établir un constat d'huissier ou des témoignages de tierces personnes qui ne sont ni de votre famille ni vos employés ou subordonnés.

Plus d'infos :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Par ITERNITY1979

Bonjour Yapadequoi,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Peut-être qu'ils mentent effectivement mais ils ont des infos me concernant donc je pense qu'il y a une taupe...

Je retournerai au Commissariat dans quelque jour, pour ajouter des informations à la plainte, en esperant également qu'ils accepteront un nouveau RDV à l'unité medico judiciaires car j'ai toujours mal à la cheville, des mois après l'agresstion.

A voir effectivement comment sera traitée cette plainte qui traîne, si besoin je ferai appel à l'avocate.

Mais si quelqu'un travaillant dans la Police passe par là et pourrait me dire si l'accès aux plaintes au Commissariat est tracé, je suis preneuse de l'information.

Merci beaucoup

Ines

Par yapasdequoi

Vous pouvez aussi obtenir de l'aide auprès d'une association "france victimes".
C'est important de ne pas rester seule dans ces circonstances.

Par Isadore

Bonjour,

Les consultations du TAJ (le fichier recensant les "antécédents judiciaires") et autres fichiers de police sont tracées, quelques policiers sont chaque année condamnés ou sanctionnés pour des consultations abusives.

Après, évidemment, les papotages autour d'un café au sein du commissariat ne sont pas tracés, eux.

Un vrai policier n'est en général pas assez stupide pour dévoiler ce genre d'infraction. Il risque son boulot et la prison.

C'est facile de se faire attraper, c'est très sévèrement puni. Évidemment on trouve des crétins partout.

A part les crétins, les policiers qui commettent ce genre d'infractions le font pour se faire de l'argent en revendant les informations à des criminels de grande envergure.

Par ITERNITY1979

Bonsoir Isadore,

Merci INFINIMENT, vous me confirmez ce que m'a dit une personne dans mon entourage et cela me rassure tant cette situation est difficile.

Que pensez vous du fait de le signaler quand je repasserai au Commissariat et peut-être le mentionner dans la plainte? Je veux y retourner pour ajouter des éléments à la plainte suite aux récents événements et demander un second rendez-vous à l'unité médico judiciaire car des mois après ma cheville me fait toujours mal (inflammations suite à l'agression et à une chute)

Si après cela, ça ne bouge pas, j'accepterai l'aide de l'avocate qui m'a proposé de lui envoyer la plainte et les documents médicaux, m'assurant qu'elle s'occuperait du reste.

Merci pour votre aide.

Ines